

CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 11/03/2024

Raportu n°10

**Plan de financement – Travaux de réaménagement des locaux administratifs de l'Hôtel de Ville – tranche 1 : réaménagement des locaux et amélioration des menuiseries extérieures –
Correction erreur matérielle – annule et remplace la délibération n° 11-29-01-24 du 29 janvier 2024.**

SERVIZIU FINANZE

Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

Dans le cadre du développement et de la modernisation de ses services administratifs, l'Hôtel de Ville doit être réaménager afin de permettre une meilleure répartition et accessibilité des services qui accueillent du public et un regroupement des services supports pour une meilleure efficacité.

De plus, le bâtiment de l'Hôtel de Ville, construit au début des années 90 ne présente plus les normes d'isolation et de performances énergétiques en vigueur à l'heure actuelle. Une amélioration énergétique du bâtiment et donc nécessaire à l'aune des nouveaux défis de consommations énergétiques des bâtiments publics et du développement durable. A cet effet, un audit énergétique du bâtiment a été confié à l'entreprise ALTERN'ECO, cet audit est financé en partie par l'Agence de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Corse.

La municipalité souhaite aujourd'hui lancer les travaux de réaménagement des locaux administratifs de l'Hôtel de Ville qui s'étaleront sur trois phases :

- Tranche 1 : travaux de réaménagement des locaux avec traitement et amélioration des menuiseries extérieures.

- Tranche 2 : Travaux de climatisation de l'Hôtel de Ville (enlèvement de l'ancienne climatisation obsolète installée dans les années 90 et remplacement par un modèle de dernière génération performant et éco-responsable.).
- Tranche 3 : Travaux d'isolation par l'extérieur.

Concernant la tranche 1, la maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au cabinet P. GRIMALDI. Le coût global du projet en phase DCE s'élève à 477.270,00 € hors taxes et se décompose de la manière suivante :

Postes	Dénomination	Montant hors taxes
TRAVAUX	9 lots	666.000,00 €
Aléas Travaux (5%)		33.300,00 €
Maîtrise d'Œuvre	APS-APD-PRO-DCE-ACT-VISA-DET-AOR+OPC	39.950,00 €
Contrôle Technique	L – SEI – HAND - LE	3.000,00 €
CSPS	Niveau 2	3.850,00 €
TOTAL	COUT GLOBAL	746.100,00 €

Afin de réaliser ce projet, il convient d'approuver le plan de financement proposé :

- Dépense subventionnable hors taxes : 746.100,00 €
- Financement CDC (Dotation quinquennale) : 50 % soit 373.050,00 €
- Fonds de L'Etat : 30% soit 223.830,00 €
- Ressources propres de la Ville : 20 % soit 149.220,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il sera donc demandé au Conseil municipal :

ARTICLE PREMIER : d'annuler et de remplacer la délibération n°11-29-01-24 du 29 janvier 2024.

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement susmentionné.

ARTICLE 3 : d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement.